



n° 213
20 octobre
2017

Pages 5425
à 5448

UNIVERSITÉ DE LA ROCHELLE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Le recueil des actes administratifs est consultable aux services centraux de l'université (Technoforum, 23 avenue Albert Einstein, BP 33060, 17031 LA ROCHELLE), ainsi que sur le site internet de l'université (www.univ-larochelle.fr/-Recueil-des-actes-administratifs-.html).

Les délibérations et arrêtés publiés peuvent être consultés dans leur intégralité aux services centraux (Technoforum – secrétariat général – porte 212).

TABLE DES MATIÈRES

ARRÊTÉS.....	5428
Arrêté n° 2017-426 du 27 septembre 2017 relatif à la nomination du jury de délivrance du grade de licence du domaine droit, économie, gestion mention gestion.....	5428
Arrêté n° 2017-427 du 27 septembre 2017 relatif à la nomination du jury de délivrance du diplôme de master du domaine droit, économie, gestion mention marketing, vente parcours marketing des services.....	5429
Arrêté n° 2017-428 du 27 septembre 2017 relatif à la nomination du jury de délivrance du diplôme de master du domaine droit, économie, gestion mention tourisme parcours management des activités hôtelières et touristiques.....	5430
Arrêté n° 2017-429 du 27 septembre 2017 relatif à la nomination du jury de délivrance du diplôme de master du domaine droit, économie, gestion mention management des systèmes d'information parcours système d'information appliqué au management.....	5432
Arrêté n° 2017-430 du 27 septembre 2017 relatif à la nomination du jury de délivrance du diplôme de master du domaine droit, économie, gestion mention management et administration des entreprises	5433
Arrêté n° 2017-431 du 27 septembre 2017 relatif à la nomination du jury de délivrance du diplôme de master du domaine droit, économie, gestion mention science pour l'environnement parcours management environnemental.....	5434
Arrêté n° 2017-432 du 27 septembre 2017 relatif à la nomination de la commission pédagogique compétente en matière de validation d'études supérieures du domaine droit, économie, gestion mention gestion.....	5435
Arrêté n° 2017-433 du 27 septembre 2017 relatif à la nomination du jury de délivrance de la licence du domaine droit, économie, gestion, mention droit.....	5436
Arrêté n° 2017-434 du 27 septembre 2017 relatif à la nomination du jury de la licence professionnelle du domaine droit, économie, gestion mention activités juridiques spécialité droit, gestion et comptabilité de l'entreprise.....	5437
Arrêté n° 2017-435 du 27 septembre 2017 relatif à la nomination du jury de la licence professionnelle du domaine droit, économie, gestion mention commerce spécialité gestionnaire de biens immobiliers	5438
Arrêté n° 2017-436 du 27 septembre 2017 relatif à la nomination du jury de délivrance du master du domaine droit, économie, gestion mention droit de l'entreprise.....	5439
Arrêté n° 2017-437 du 27 septembre 2017 relatif à la nomination du jury de délivrance du master du domaine droit, économie, gestion mention droit public parcours droit et action publique territoriale et environnementale.....	5440
Arrêté n° 2017-438 du 27 septembre 2017 relatif à la nomination du jury de délivrance du master du domaine droit, économie, gestion mention justice, procès et procédures parcours droit processuel	5441
Arrêté n° 2017-439 du 27 septembre 2017 relatif à la nomination du jury de délivrance du master du domaine droit, économie, gestion mention droit du numérique parcours Tiers de confiance et sécurité numérique.....	5443
Arrêté n° 2017-440 arrêté du 27 septembre 2017 relatif au jury de délivrance du certificat informatique et internet niveau 2 métiers du droit.....	5444

Arrêté n° 2017-441 du 27 septembre 2017 relatif à la nomination de la commission pédagogique de validation d'études, expériences professionnelles ou acquis personnels en vue de l'accès aux niveaux de la licence et du master première année du domaine droit, économie, gestion, mention droit.....5445

Arrêté n° 2017-521 du 6 octobre 2017 portant délégation de signature financière pour les opérations de validation électronique, de visa, et de certification du service fait dans les applications informatiques financières de l'ULR (Angélique Coron)..... 5445

Arrêté n° 538 du 6 octobre 2017 portant délégation de signature financière pour les opérations de validation électronique, de visa, et de certification du service fait dans les applications informatiques financières de l'ULR (Virginie Duvat-Magnan)..... 5447

ARRÊTÉS

Arrêté n° 2017-426 du 27 septembre 2017 relatif à la nomination du jury de délivrance du grade de licence du domaine droit, économie, gestion mention gestion

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,
Vu l'arrêté du 1^{er} août 2011 relatif à la licence notamment son article 18,
Vu les propositions de monsieur le doyen de la Faculté de droit, de science politique et de gestion,

ARRÊTE

Article 1

Le jury des semestres 1 et 2 de la licence du domaine droit, économie, gestion mention gestion est composé pour l'année universitaire 2017-2018 de :

Sophie Tarascou, enseignant-chercheur contractuel, présidente
Thierry Poulain-Rehm, professeur des universités
Isabelle Sueur, maître de conférences
Guillaume Vernhet, professeur agrégé
Cécile Cristau, maître de conférences

Le jury des semestres 3 et 4 de la licence du domaine droit, économie, gestion mention gestion est composé pour l'année universitaire 2017-2018 de :

Cécile Cristau, maître de conférences, présidente
Thierry Poulain-Rehm, professeur des universités
Benjamin Duthil, enseignant-chercheur contractuel
Sophie Tarascou, enseignant-chercheur contractuel
Guillaume Verhnet, professeur agrégé

Le jury des semestres 5 et 6 de la licence du domaine droit, économie, gestion mention gestion est composé pour l'année universitaire 2017-2018 de :

Benjamin Duthil, enseignant-chercheur contractuel, président
Jean Desmazes, professeur des universités
Thierry Poulain-Rehm, professeur des universités
Christelle Charbonnier, professeur certifié
Cécile Cristau, maître de conférences
Florence Euzéby, maître de conférences

Le jury qui délivrera le titre de DEUG mention gestion est composé pour l'année universitaire 2017-2018 de :

Cécile Cristau, maître de conférences, présidente
Thierry Poulain-Rehm, professeur des universités
Benjamin Duthil, enseignant-chercheur contractuel
Sophie Tarascou, enseignant-chercheur contractuel

Guillaume Verhnet, professeur agrégé

Le jury qui délivrera le grade de licence droit, économie, gestion mention gestion est composé pour l'année universitaire 2017-2018 de :

Benjamin Duthil, enseignant-chercheur contractuel, président

Jean Desmazes, professeur des universités

Thierry Poulain-Rehm, professeur des universités

Christelle Charbonnier, professeur certifié

Cécile Cristau, maître de conférences

Florence Euzéby, maître de conférences

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 27 septembre 2017.

Le président
Jean-Marc OGIER

Arrêté n° 2017-427 du 27 septembre 2017 relatif à la nomination du jury de délivrance du diplôme de master du domaine droit, économie, gestion mention marketing, vente parcours marketing des services

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,

Vu les propositions de monsieur le doyen de la Faculté de droit, de science politique et de gestion,

ARRÊTE

Article 1

Le jury du semestre 1 du master du domaine droit, économie, gestion mention marketing, vente parcours marketing des services est composé pour l'année universitaire 2017-2018 de :

Florence de Ferran, maître de conférences, présidente

Florence Euzéby, maître de conférences

Gaël Planchais, maître de conférences associé

Jean-Charles Rico, maître de conférences

Le jury du semestre 2 du master du domaine droit, économie, gestion mention marketing, vente parcours marketing des services est composé pour l'année universitaire 2017-2018 de :

Florence de Ferran, maître de conférences, présidente

Florence Euzéby, maître de conférences

Gaël Planchais, maître de conférences associé

Jean-Charles Rico, maître de conférences

Le jury qui délivrera le titre de maîtrise du domaine droit, économie, gestion mention marketing, vente parcours marketing des services est composé pour l'année universitaire 2017-2018 de :

Florence de Ferran, maître de conférences, présidente

Florence Euzéby, maître de conférences

Gaël Planchais, maître de conférences associé

Jean-Charles Rico, maître de conférences

Le jury des semestres 3 et 4 du master du domaine droit, économie, gestion mention marketing, vente parcours marketing des services est composé pour l'année universitaire 2017-2018 de :

Florence Euzéby, maître de conférences, présidente

Isabelle Sueur, maître de conférences

Jean-Charles Rico, maître de conférences

Cécile Cristau, maître de conférences

Le jury qui délivrera le grade de master du domaine droit, économie, gestion mention marketing, vente parcours marketing des services est composé pour l'année universitaire 2017-2018 de :

Florence Euzéby, maître de conférences, présidente

Isabelle Sueur, maître de conférences

Jean-Charles Rico, maître de conférences

Cécile Cristau, maître de conférences

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 27 septembre 2017.

Le président
Jean-Marc OGIER

Arrêté n° 2017-428 du 27 septembre 2017 relatif à la nomination du jury de délivrance du diplôme de master du domaine droit, économie, gestion mention tourisme parcours management des activités hôtelières et touristiques

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,

Vu les propositions de monsieur le doyen de la Faculté de droit, de science politique et de gestion,

ARRÊTE

Article 1

Le jury du semestre 1 du master du domaine droit, économie, gestion mention tourisme parcours management des activités hôtelières et touristiques est composé pour l'année universitaire 2017-2018 de :

Florence de Ferran, maître de conférences, présidente
Florence Euzéby, maître de conférences
Gaël Planchais, maître de conférences associé
Jean-Charles Rico, maître de conférences

Le jury du semestre 2 du master du domaine droit, économie, gestion mention tourisme parcours management des activités hôtelières et touristiques est composé pour l'année universitaire 2017-2018 de :

Florence de Ferran, maître de conférences, présidente
Florence Euzéby, maître de conférences
Gaël Planchais, maître de conférences associé
Jean-Charles Rico, maître de conférences

Le jury qui délivrera le titre de maîtrise du domaine droit, économie, gestion mention tourisme parcours management des activités hôtelières et touristiques est composé pour l'année universitaire 2017-2018 de :

Florence de Ferran, maître de conférences, présidente
Florence Euzéby, maître de conférences
Gaël Planchais, maître de conférences associé
Jean-Charles Rico, maître de conférences

Le jury des semestres 3 et 4 du master du domaine droit, économie, gestion mention tourisme parcours management des activités hôtelières et touristiques est composé pour l'année universitaire 2017-2018 de :

Jean-Charles Rico, maître de conférences, président
Isabelle Sueur, maître de conférences
Mathieu Paquerot, maître de conférences
Julien Viau, maître de conférences
Florence Euzéby, maître de conférences

Le jury qui délivrera le grade de master du domaine droit, économie, gestion mention tourisme parcours management des activités hôtelières et touristiques est composé pour l'année universitaire 2017-2018 de :

Jean-Charles Rico, maître de conférences, président
Isabelle Sueur, maître de conférences
Mathieu Paquerot, maître de conférences
Julien Viau, maître de conférences
Florence Euzéby, maître de conférences

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 27 septembre 2017.

Le président
Jean-Marc OGIER

Arrêté n° 2017-429 du 27 septembre 2017 relatif à la nomination du jury de délivrance du diplôme de master du domaine droit, économie, gestion mention management des systèmes d'information parcours système d'information appliqué au management

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
Vu les propositions de monsieur le doyen de la Faculté de droit, de science politique et de gestion,

ARRÊTE

Article 1

Le jury du semestre 1 du master du domaine droit, économie, gestion mention management des systèmes d'information parcours système d'information appliqué au management est composé pour l'année universitaire 2017-2018 de :

Florence de Ferran, maître de conférences, présidente

Florence Euzéby, maître de conférences

Gaël Planchais, maître de conférences associé

Jean-Charles Rico, maître de conférences

Le jury du semestre 2 du master du domaine droit, économie, gestion mention management des systèmes d'information parcours système d'information appliqué au management est composé pour l'année universitaire 2017-2018 de :

Florence de Ferran, maître de conférences, présidente

Florence Euzéby, maître de conférences

Gaël Planchais, maître de conférences associé

Jean-Charles Rico, maître de conférences

Le jury qui délivrera le titre de maîtrise du domaine droit, économie, gestion mention management des systèmes d'information parcours système d'information appliqué au management est composé pour l'année universitaire 2017-2018 de :

Florence de Ferran, maître de conférences, présidente

Florence Euzéby, maître de conférences

Gaël Planchais, maître de conférences associé

Jean-Charles Rico, maître de conférences

Le jury des semestres 3 et 4 du master du domaine droit, économie, gestion mention management des systèmes d'information parcours système d'information appliqué au management est composé pour l'année universitaire 2017-2018 de :

Gaël Planchais, maître de conférences associé, président

Jean Desmazes, professeur des universités

Benjamin Duthil, enseignant chercheur contractuel

Julien Viau, maître de conférences

Le jury qui délivrera le grade de master du domaine droit, économie, gestion mention management des systèmes d'information parcours système d'information appliqué au management est composé pour l'année universitaire 2016-2017 de :

Gaël Planchais, maître de conférences associé, président

Jean Desmazes, professeur des universités

Benjamin Duthil, enseignant chercheur contractuel

Julien Viau, maître de conférences

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 27 septembre 2017.

Le Président,
Jean-Marc OGIER

Arrêté n° 2017-430 du 27 septembre 2017 relatif à la nomination du jury de délivrance du diplôme de master du domaine droit, économie, gestion mention management et administration des entreprises

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,

Vu les propositions de monsieur le doyen de la Faculté de droit, de science politique et de gestion,

ARRÊTE

Article 1

Le jury des semestres 1, 2, 3, et 4 du master du domaine droit, économie, gestion mention management et administration des entreprises est composé pour l'année universitaire 2017-2018 de :

Mathieu Paquerot, maître de conférences, président

Isabelle Sueur, maître de conférences

Julien Viau, maître de conférences

Jean Desmazes, professeur des universités

Jean-Charles Rico, maître de conférences

Le jury qui délivrera le titre de maîtrise du domaine droit, économie, gestion mention management et administration des entreprises est composé pour l'année universitaire 2017-2018 de :

Mathieu Paquerot, maître de conférences, président

Isabelle Sueur, maître de conférences

Julien Viau, maître de conférences

Jean Desmazes, professeur des universités

Jean-Charles Rico, maître de conférences

Le jury qui délivrera le grade de master du domaine droit, économie, gestion mention management et administration des entreprises est composé pour l'année universitaire 2017-2018 de :

Mathieu Paquerot, maître de conférences, président

Isabelle Sueur, maître de conférences

Julien Viau, maître de conférences

Jean Desmazes, professeur des universités

Jean-Charles Rico, maître de conférences

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 27 septembre 2017.

Le Président,
Jean-Marc OGIER

Arrêté n° 2017-431 du 27 septembre 2017 relatif à la nomination du jury de délivrance du diplôme de master du domaine droit, économie, gestion mention science pour l'environnement parcours management environnemental

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,

Vu les propositions de monsieur le doyen de la Faculté de droit, de science politique et de gestion,

ARRÊTE

Article 1

Le jury des semestres 3 et 4 du master du domaine droit, économie, gestion mention sciences pour l'environnement parcours management environnemental est composé pour l'année universitaire 2017-2018 de :

Eve Lamendour, maître de conférences, présidente

Benoît Simon-Bouhet, maître de conférences

Thierry Poulain-Rehm, professeur des universités

François Mayon, professeur associé

Le jury qui délivrera le grade de master du domaine droit, économie, gestion mention sciences pour l'environnement parcours management environnemental est composé pour l'année universitaire 2017-2018 de :

Eve Lamendour, maître de conférences, présidente

Benoît Simon-Bouhet, maître de conférences

Thierry Poulain-Rehm, professeur des universités

François Mayon, professeur associé

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 27 septembre 2017.

Le Président,
Jean-Marc OGIER

**Arrêté n° 2017-432 du 27 septembre 2017 relatif à la nomination de la commission pédagogique
compétente en matière de validation d'études supérieures du domaine droit, économie, gestion
mention gestion**

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 613-5 et D. 613-38 et suivants,

Vu les propositions de monsieur le doyen de la Faculté de droit, de science politique et de gestion,

ARRÊTE

Article 1

Pour le domaine droit, économie, gestion, la commission pédagogique, statuant sur les demandes de validation d'études supérieures en licence et master première année mention gestion, est composée pour l'année universitaire 2017-2018 de :

Thierry Poulain-Rehm, professeur des universités, président

Florence Euzéby, maître de conférences

Florence De Ferran, maître de conférences

Mathieu Paquerot, maître de conférences

Julien Viau, maître de conférences

Jean-Charles Rico, maître de conférences

Gaël Planchais, maître de conférences associé

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 27 septembre 2017.

Le Président,
Jean-Marc OGIER

Arrêté n° 2017-433 du 27 septembre 2017 relatif à la nomination du jury de délivrance de la licence du domaine droit, économie, gestion, mention droit

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,
Vu l'arrêté du 1^{er} août 2011 relatif aux études universitaires conduisant au grade de licence, notamment son article 18,
Vu les propositions de monsieur le doyen de la Faculté de droit, de science politique et de gestion,

ARRÊTE

Article 1

Le jury du semestre 1 de la licence du domaine droit, économie, gestion mention droit est composé pour l'année universitaire 2017-2018 de :

Emmanuel Savatier, maître de conférences, président
Stéphane Pinon, maître de conférences
Jacques Bouineau, professeur des universités
Alice Mazeaud, maître de conférences

Le jury du semestre 2 de la licence du domaine droit, économie, gestion mention droit est composé pour l'année universitaire 2017-2018 de :

Emmanuel Savatier, maître de conférences, président
Catherine Marie, professeur des universités
Magalie Florès-Lonjou, maître de conférences
Wagdi Sabete-Ghobrial, maître de conférences

Le jury du semestre 3 de la licence du domaine droit, économie, gestion mention droit est composé pour l'année universitaire 2017-2018 de :

Philippe Sturmel, maître de conférences, président
Jules David, enseignant chercheur contractuel
Catherine Marie, professeur des universités
Caroline Asfar-Cazenave, maître de conférences

Le jury du semestre 4 de la licence du domaine, droit, économie, gestion mention droit est composé pour l'année universitaire 2017-2018 de :

Philippe Sturmel, maître de conférences, président
Francette Fines, professeur des universités
François Goliard, maître de conférences
Catherine Marie, professeur des universités

Le jury du semestre 5 de la licence du domaine droit, économie, gestion mention droit est composé pour l'année universitaire 2017-2018 de :

Francette Fines, professeur des universités, présidente
Laurent Bordereaux, professeur des universités
Sabine Bertolaso, maître de conférences
Anne Cathelineau-Roulaud, maître de conférences

Le jury du semestre 6 de la licence du domaine droit, économie, gestion mention droit est composé pour l'année universitaire 2017-2018 de :

Francette Fines, professeur des universités, présidente
Anne-Claire Arrighi, enseignant-chercheur contractuelle
Céline Laronde-Clérac, maître de conférences
Agnès Michelot, maître de conférences

Le jury qui délivrera le titre de DEUG mention droit est composé pour l'année universitaire 2017-2018 de :

Philippe Sturmel, maître de conférences, président
Francette Fines, professeur des universités
François Goliard, maître de conférences
Catherine Marie, professeur des universités

Le jury qui délivrera le grade de licence droit, économie, gestion mention droit est composé pour l'année universitaire 2017-2018 de :

Francette Fines, professeur des universités, présidente
Anne-Claire Arrighi, enseignant-chercheur contractuelle
Céline Laronde-Clérac, maître de conférences
Agnès Michelot, maître de conférences

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 27 septembre 2017.

Le Président,
Jean-Marc OGIER

Arrêté n° 2017-434 du 27 septembre 2017 relatif à la nomination du jury de la licence professionnelle du domaine droit, économie, gestion mention activités juridiques spécialité droit, gestion et comptabilité de l'entreprise

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,
Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle, notamment son article 11,
Vu les propositions de monsieur le doyen de la Faculté de droit, de science politique et de gestion,

ARRÊTE

Article 1

Le jury de la licence professionnelle du domaine, droit, économie, gestion, mention activités juridiques spécialité droit, gestion et comptabilité de l'entreprise est composé pour l'année 2017-2018 de :

Bruno Rivière, professeur associé, président
Marc Binné, officier ministériel
Luc-Matthieu Gascard, doctorant
Caroline Asfar-Cazenave, maître de conférences

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 27 septembre 2017.

Le Président,
Jean-Marc OGIER

Arrêté n° 2017-435 du 27 septembre 2017 relatif à la nomination du jury de la licence professionnelle du domaine droit, économie, gestion mention commerce spécialité gestionnaire de biens immobiliers

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,
Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle, notamment son article 11,
Vu les propositions de monsieur le doyen de la Faculté de droit, de science politique et de gestion,

ARRÊTE

Article 1

Le jury de la licence professionnelle du domaine droit, économie, gestion mention commerce, spécialité gestionnaire de biens immobiliers est composé pour l'année universitaire 2017-2018 de :

Agnès de Luget, maître de conférences, présidente
Carine Devaud, directrice de l'ISFAC et co-directrice de la licence professionnelle
Céline Laronde-Clérac, maître de conférences
Jean-Gabriel Faife-Lajonie, professionnel

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 27 septembre 2017.

Le Président,
Jean-Marc OGIER

Arrêté n° 2017-436 du 27 septembre 2017 relatif à la nomination du jury de délivrance du master du domaine droit, économie, gestion mention droit de l'entreprise

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
Vu les propositions de monsieur le doyen de la Faculté de droit, de science politique et de gestion,

ARRÊTE

Article 1

Le jury du semestre 1 du master du domaine droit, économie, gestion mention droit de l'entreprise est composé pour l'année universitaire 2017-2018 de :

Céline Laronde-Clérac, maître de conférences, présidente
Stéphanie Hourdeau-Bodin, maître de conférences
Stéphane Pinon, maître de conférences
Francette Fines, professeur des universités

Le jury du semestre 2 du master du domaine droit, économie, gestion mention droit de l'entreprise est composé pour l'année universitaire 2017-2018 de :

Céline Laronde-Clérac, maître de conférences, présidente
Anne Cathelineau-Roulaud, maître de conférences
Laurent Bordereaux, professeur des universités
Agnès De Luget, maître de conférences

Le jury des semestres 3 et 4 du master droit, économie, gestion mention droit de l'entreprise est composé pour l'année universitaire 2017-2018 de :

Linda Arcelin Lecuyer, maître de conférences, présidente
Bruno Rivière, professeur associé
Caroline Asfar-Cazenave, maître de conférences
François Venditozzi, avocat

Le jury qui délivrera le titre de maîtrise mention droit de l'entreprise est composé pour l'année universitaire 2017-2018 de :

Céline Laronde-Clérac, maître de conférences, présidente
Anne Cathelineau-Roulaud, maître de conférences
Laurent Bordereaux, professeur des universités
Agnès De Luget, maître de conférences

Le jury qui délivrera le grade de master du domaine droit, économie, gestion mention droit de l'entreprise est composé pour l'année universitaire 2017-2018 de :

Linda Arcelin Lecuyer, maître de conférences, présidente
Bruno Rivière, professeur associé
Caroline Asfar-Cazenave, maître de conférences
François Venditozzi, avocat

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 27 septembre 2017.

Le Président,
Jean-Marc OGIER

Arrêté n° 2017-437 du 27 septembre 2017 relatif à la nomination du jury de délivrance du master du domaine droit, économie, gestion mention droit public parcours droit et action publique territoriale et environnementale

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
Vu les propositions de monsieur le doyen de la Faculté de droit, de science politique et de gestion,

ARRÊTE

Article 1

Le jury du semestre 1 du master du domaine droit, économie, gestion mention droit public parcours droit et action publique territoriale et environnementale est composé pour l'année universitaire 2017-2018 de :

Céline Laronde-Clérac, maître de conférences, présidente
Stéphanie Hourdeau-Bodin, maître de conférences
Stéphane Pinon, maître de conférences
Francette Fines, professeur des universités

Le jury du semestre 2 du master du domaine droit, économie, gestion mention droit public parcours droit et action publique territoriale et environnementale est composé pour l'année universitaire 2017-2018 de :

Céline Laronde-Clérac, maître de conférences, présidente
Anne Cathelineau-Roulaud, maître de conférences
Laurent Bordereaux, professeur des universités
Agnès De Luget, maître de conférences

Le jury des semestres 3 et 4 du master droit, économie, gestion mention droit public parcours droit et action publique territoriale et environnementale est composé pour l'année universitaire 2017-2018 de :

Laurent Bordereaux, professeur des universités, président
Agnès Michelot, maître de conférences
Alice Mazeaud, maître de conférences
Magalie Florès-Lonjou, maître de conférences

Le jury qui délivrera le titre de maîtrise mention droit public parcours droit et action publique territoriale et environnementale est composé pour l'année universitaire 2017-2018 de :

Céline Laronde-Clérac, maître de conférences, présidente

Anne Cathelineau-Roulaud, maître de conférences

Laurent Bordereaux, professeur des universités

Agnès De Luget, maître de conférences

Le jury qui délivrera le grade de master du domaine droit, économie, gestion mention droit public parcours droit et action publique territoriale et environnementale est composé pour l'année universitaire 2017-2018 de :

Laurent Bordereaux, professeur des universités, président

Agnès Michelot, maître de conférences

Alice Mazeaud, maître de conférences

Magalie Florès-Lonjou, maître de conférences

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 27 septembre 2017.

Le Président,
Jean-Marc OGIER

Arrêté n° 2017-438 du 27 septembre 2017 relatif à la nomination du jury de délivrance du master du domaine droit, économie, gestion mention justice, procès et procédures parcours droit processuel

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,

Vu les propositions de monsieur le doyen de la Faculté de droit, de science politique et de gestion,

ARRÊTE

Article 1

Le jury du semestre 1 du master du domaine droit, économie, gestion mention justice, procès et procédures parcours droit processuel est composé pour l'année universitaire 2017-2018 de :

Céline Laronde-Clérac, maître de conférences, présidente

Stéphanie Hourdeau-Bodin, maître de conférences

Stéphane Pinon, maître de conférences

Francette Fines, professeur des universités

Le jury du semestre 2 du master du domaine droit, économie, gestion mention justice, procès et procédures parcours droit processuel est composé pour l'année universitaire 2017-2018 de :

Céline Laronde-Clérac, maître de conférences, présidente
Anne Cathelineau-Roulaud, maître de conférences
Laurent Bordereaux, professeur des universités
Agnès De Luget, maître de conférences

Le jury des semestres 3 du master droit, économie, gestion mention justice, procès et procédures parcours droit processuel est composé pour l'année universitaire 2017-2018 de :

Francette Fines, professeur des universités, présidente
François-Xavier Morisset, maître de conférences
Catherine Marie, professeur des universités
Didier Salvi, maître de conférences associé

Le jury des semestres 4 du master droit, économie, gestion mention justice, procès et procédures parcours droit processuel est composé pour l'année universitaire 2017-2018 de :

Catherine Marie, professeur des universités, présidente
Caroline Asfar-Cazenave, maître de conférences
Francette Fines, professeur des universités
Didier Salvi, maître de conférences associé

Le jury qui délivrera le titre de maîtrise mention justice, procès et procédures parcours droit processuel est composé pour l'année universitaire 2017-2018 de :

Céline Laronde-Clérac, maître de conférences, présidente
Anne Cathelineau-Roulaud, maître de conférences
Laurent Bordereaux, professeur des universités
Agnès De Luget, maître de conférences

Le jury qui délivrera le grade de master du domaine droit, économie, gestion mention justice, procès et procédures parcours droit processuel est composé pour l'année universitaire 2017-2018 de :

Catherine Marie, professeur des universités, présidente
Caroline Asfar-Cazenave, maître de conférences
Francette Fines, professeur des universités
Didier Salvi, maître de conférences associé

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 27 septembre 2017.

Le Président,
Jean-Marc OGIER

Arrêté n° 2017-439 du 27 septembre 2017 relatif à la nomination du jury de délivrance du master du domaine droit, économie, gestion mention droit du numérique parcours Tiers de confiance et sécurité numérique

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
Vu les propositions de monsieur le doyen de la Faculté de droit, de science politique et de gestion,

ARRÊTE

Article 1

Le jury du semestre 1 du master du domaine droit, économie, gestion mention droit du numérique parcours tiers de confiance et sécurité numérique est composé pour l'année universitaire 2017-2018 de :

Céline Laronde-Clérac, maître de conférences, présidente
Stéphanie Hourdeau-Bodin, maître de conférences
Stéphane Pinon, maître de conférences
Francette Fines, professeur des universités

Le jury du semestre 2 du master du domaine droit, économie, gestion mention droit du numérique parcours tiers de confiance et sécurité numérique est composé pour l'année universitaire 2017-2018 de :

Céline Laronde-Clérac, maître de conférences, présidente
Anne Cathelineau-Roulaud, maître de conférences
Laurent Bordereaux, professeur des universités
Agnès De Luget, maître de conférences

Le jury des semestres 3 et 4 du master droit, économie, gestion mention droit du numérique parcours tiers de confiance et sécurité numérique est composé pour l'année universitaire 2017-2018 de :

Linda Arcelin Lecuyer, professeur des universités, présidente
François-Xavier Morisset, maître de conférences
Mickaël Coustaty, maître de conférences
Alain Bobant, huissier de justice, président de la Fédération Nationale des Tiers de Confiance (FNTC)

Le jury qui délivrera le titre de maîtrise mention droit du numérique parcours tiers de confiance et sécurité numérique est composé pour l'année universitaire 2017-2018 de :

Céline Laronde-Clérac, maître de conférences, présidente
Anne Cathelineau-Roulaud, maître de conférences
Laurent Bordereaux, professeur des universités
Agnès De Luget, maître de conférences

Le jury qui délivrera le grade de master du domaine droit, économie, gestion mention droit du numérique parcours tiers de confiance et sécurité numérique est composé pour l'année universitaire 2017-2018 de :

Linda Arcelin Lecuyer, professeur des universités, présidente
François-Xavier Morisset, maître de conférences

Mickaël Coustaty, maître de conférences

Alain Bobant, huissier de justice, président de la Fédération Nationale des Tiers de Confiance (FNTC)

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 27 septembre 2017.

Le Président,
Jean-Marc OGIER

Arrêté n° 2017-440 arrêté du 27 septembre 2017 relatif au jury de délivrance du certificat informatique et internet niveau 2 métiers du droit

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-2,

Vu la circulaire n°2011-0012 du 9 juin 2011 relative au certificat informatique et internet de l'enseignement supérieur,

Vu les propositions de monsieur le doyen de la Faculté de droit, de science politique et de gestion,

ARRÊTE

Article 1

Le jury de délivrance de la certification c2i niveau 2 métiers du droit est composé pour l'année universitaire 2017-2018 de :

Linda Arcelin, professeur des universités, présidente

Alain Bobant, huissier de justice, président de la Fédération Nationale des Tiers de Confiance (FNTC)

Vincent Courboulay, maître de conférences

Jean-Marc Wallet, ingénieur de recherche

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 27 septembre 2017.

Le Président,
Jean-Marc OGIER

Arrêté n° 2017-441 du 27 septembre 2017 relatif à la nomination de la commission pédagogique de validation d'études, expériences professionnelles ou acquis personnels en vue de l'accès aux niveaux de la licence et du master première année du domaine droit, économie, gestion, mention droit

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 613-5 et D. 613-38 et suivants,
Vu les propositions de monsieur le doyen de la Faculté de droit, de science politique et de gestion,

ARRÊTE

Article 1

Pour le domaine droit, économie, gestion, la commission pédagogique de validation d'études, expériences professionnelles ou acquis personnels en vue de l'accès aux niveaux de la licence et du master 1 mention droit est composé pour l'année universitaire 2017-2018 de :

Francette Fines, professeur des universités, présidente

Céline Laronde-Clérac, maître de conférences, vice-présidente pour les dossiers de master

Emmanuel Savatier, maître de conférences, vice-président pour les dossiers de licence

Philippe Sturmel, maître de conférences

Laurent Bordereaux, professeur des universités

Stéphanie Hourdeau-Bodin, maître de conférences

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article n

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 27 septembre 2017.

Le Président,
Jean-Marc OGIER

Arrêté n° 2017-521 du 6 octobre 2017 portant délégation de signature financière pour les opérations de validation électronique, de visa, et de certification du service fait dans les applications informatiques financières de l'ULR (Angélique Coron)

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 712-2, dernier alinéa et les articles R. 719-51 à R. 719-112,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu les statuts de l'université,

ARRÊTE

Article 1 : DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Le président de l'université de La Rochelle donne délégation de signature financière pour les opérations de visa, de validation électronique des engagements juridiques et de constatation du

service fait dans les applications informatiques financières « FoRmULR » et «GFC-dépenses » de l'université de La Rochelle à Angélique Coron, responsable des affaires juridiques et statutaires.

Cette délégation de signature et de validation est accordée sur l'entité budgétaire suivante : CRB01/ADGE et pour toutes les entités et lignes budgétaires en dépendant, dans les conditions définies aux articles suivants du présent arrêté.

Article 2 : FONCTIONNEMENT (HORS MISSION) ET ÉQUIPEMENT

La présente délégation de signature concerne :

- les engagements juridiques quel que soit le montant ; au-delà de 10 000 euros HT., les engagements juridiques devront recueillir le visa du service achats/marchés,
- la constatation du service fait,
- la facturation de prestations externes,
- toute attestation nécessaire dans le cadre des dépenses de fonctionnement (hors mission) et des dépenses d'équipement.

Article 3 : MISSIONS

a)-Missions sur et hors du territoire français métropolitain, hors zone dite « à risque » déconseillée par le Ministère des Affaires Étrangères.

La présente délégation porte sur

- les ordres de missions avec ou sans remboursement, hors zone dite à risque identifiée par le Ministère des Affaires Étrangères,
- les autorisations d'invitation des personnes extérieures,
- les états de frais de déplacements,
- toute attestation nécessaire dans le cadre des déplacements,

b)-Missions à l'étranger dans les zones dites « à risque », déconseillées par le Ministère des Affaires étrangères.

Les ordres de missions avec ou sans remboursement sont validés par le président de l'université ou la directrice générale des services après visa du responsable de l'entité budgétaire, dans un délai de 3 semaines avant la date de départ du missionnaire.

Article 4 : PUBLICATION

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de l'université. Il prend effet à compter du 1^{er} septembre 2017. La directrice générale des services est chargée de son exécution.

Fait à La Rochelle, le 6 octobre 2017.

Le Président,
Jean-Marc OGIER

Arrêté n° 538 du 6 octobre 2017 portant délégation de signature financière pour les opérations de validation électronique, de visa, et de certification du service fait dans les applications informatiques financières de l'ULR (Virginie Duvat-Magnan)

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 712-2, dernier alinéa et les articles R. 719-51 à R. 719-112,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu les statuts de l'université,

ARRÊTE

Article 1 : DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Le président de l'université de La Rochelle donne délégation de signature financière pour les opérations de visa, de validation électronique des engagements juridiques et de constatation du service fait dans les applications informatiques financières « FoRmULR » et « GFC-dépenses » de l'université de La Rochelle à Virginie Duvat-Magnan, professeur en géographie.

Cette délégation de signature et de validation est accordée sur l'entité budgétaire suivante : CRB07/MASTERS/SPE et pour toutes les entités et lignes budgétaires en dépendant, dans les conditions définies aux articles suivants du présent arrêté.

Article 2 : FONCTIONNEMENT (HORS MISSION) ET ÉQUIPEMENT

La présente délégation de signature concerne :

- les engagements juridiques quel que soit le montant ; au-delà de 10 000 euros HT., les engagements juridiques devront recueillir le visa du service achats/marchés,
- la constatation du service fait,
- la facturation de prestations externes,
- toute attestation nécessaire dans le cadre des dépenses de fonctionnement (hors mission) et des dépenses d'équipement.

Article 3 : MISSIONS

a)-Missions sur et hors du territoire français métropolitain, hors zone dite « à risque » déconseillée par le Ministère des Affaires Étrangères.

La présente délégation porte sur

- les ordres de missions avec ou sans remboursement, hors zone dite à risque identifiée par le Ministère des Affaires Étrangères,
- les autorisations d'invitation des personnes extérieures,
- les états de frais de déplacements,
- toute attestation nécessaire dans le cadre des déplacements,

b)-Missions à l'étranger dans les zones dites « à risque », déconseillées par le Ministère des Affaires étrangères.

Les ordres de missions avec ou sans remboursement sont validés par le président de l'université ou la directrice générale des services après visa du responsable de l'entité budgétaire, dans un délai de 3 semaines avant la date de départ du missionnaire.

Article 4 : PUBLICATION

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de l'université. Il prend effet à compter du 1 septembre 2017. La directrice générale des services est chargée de son exécution.

Fait à La Rochelle, le 6 octobre 2017

Le Président,
Jean-Marc OGIER